

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le 27 septembre à 18 H 30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire Christian Clavel.

Présents :

Mme Marie-Cécile AUBERT
Mme Marie Anne PRINCE
Mme Madeleine CAZES
M. Christian CLAVEL
M. Olivier DE MAUVAISIN
M. Philippe DESHONS
M. Patrick NOBILEAU
Mme Monique DESHAYES
M. Cédric DESHONS

Absents :

Mme Fabienne MAJOUREL (procuration donnée à
Madeleine CAZES)
M. André ALEGRE

Secrétaire de séance : Olivier de Mauvaisin

La secrétaire de mairie, Mme Sabatier, est présente à la réunion.

Public : 3

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU C. MUNICIPAL 17
JUN 2019**

DECISIONS DU MAIRE DE JUN A SEPTEMBRE 2019

DELIBERATIONS :

- BUDGET AEP "DECISION MODIFICATIVE"**
- PROPOSITION ACHAT TERRAIN**
- DECISION FETE VOTIVE**
- TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE**
- MODIFICATION REGLEMENT DE L'EAU**
- CIMETIERE DE CROS - CONCESSIONS ET OSSUAIRE**
- DEMANDE DE SUBVENTION "Verger des sauvages"**
- MOTION DE SOUTIEN TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE**
- DEMANDE D'AUTORISATION D'ENGAGER PROCEDURE D'INTEGRATION
DANS LE DOMAINE COMMUNAL DU CHEMIN PRIVE DU CROUZET**

INFORMATIONS DIVERSES

- chemin du Roucan
- réunion des personnes concernées par le chemin du Crouzet
- financement et mise en service du forage d'Aigue Vive
- régénération du réseau de Bourguet - bilan financier
- avancement des travaux de l'aire des loisirs
- audience au TGI d'Alès - Commune de Cros/ lanto Alègre
- élections municipales 2020 - dates
- état de la trésorerie au 26 septembre 2019
- travaux prévus au budget et restant à engager avant fin 2019
- réservoir de Driolles : essai après mise en place de la vanne altimétrique
- proposition extinction temporaire de l'éclairage public pour la journée du 12 octobre 2019

1 - Le compte-rendu du dernier conseil municipal, lu par Patrick Nobileau, est approuvé par les présents.

2 - Le maire distribue un récapitulatif des décisions prises par le maire depuis juin 2019.

DELIBERATIONS

1 - BUDGET AEP "DECISION MODIFICATIVE" :

Suite aux travaux de régénération du réseau d'AEP de Bourguet le maire souhaite pouvoir s'assurer qu'il n'y a pas de fuite sur la conduite desservant le quartier du Roucan et sur la conduite desservant les maisons de La Fage. Pour cela il est nécessaire d'installer des compteurs de secteurs qui pourront par la suite être télésurveillés à l'origine de ses 2 antennes.

Dans le cadre de la réutilisation du réservoir de Driolle le maire propose également de faire installer une vanne altimétrique à tranche d'eau qui permettra de remplir ce réservoir sans perturber le fonctionnement du réseau de Bouségure en aval de Driolle.

Pour ces travaux il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget AEP en section « investissements » afin de libérer les crédits nécessaires à leur réalisation.

Compte 2315 : installations , matériels, outillages techniques = - 7 000 €

Compte 2156 : matériels spécifiques pour exploitation = +7 000 €

Proposition votée à l'unanimité.

2 - PROPOSITION ACHAT TERRAIN

Le maire fait savoir que les héritiers de Monsieur Marcel Ceret ont mis en vente par l'intermédiaire de la SAFER une partie de sa propriété. 26 hectares d'un seul tenant, situés près des Cayrous. Avec un bâtiment en mauvais état, "la Clède". L'ensemble est estimé par la SAFER à 27 000 € + 3 240 € TTC d'honoraires de la SAFER + 3 760 € TTC de frais, soit un peu plus de 34 000 € TTC.

La commune a fait valoir qu'elle pourrait être intéressée par l'achat de ce terrain. Le maire a consulté le conseil départemental et le conseil régional pour savoir si ces instances pouvaient aider la commune à financer l'achat. Pour le conseil régional, la réponse a été négative et pour le département la seule solution serait d'engager une procédure de classement en Zone Sensible Naturelle ce qui est long, sans garantie de résultat et le terrain risque d'être vendu à d'autres pendant ce temps.

Le maire pense qu'il faut acheter et c'est l'avis de l'ensemble du conseil. Patrick Nobileau demande ce que ça rapportera à la commune. La réponse est rien mais cela permettra à la population d'avoir accès libre à un domaine conséquent sur lequel elle pourra se promener, ramasser champignons, châtaignes et autres espèces et s'approvisionner en bois mort pour se chauffer. Ce qui aujourd'hui n'est plus toléré sur les domaines privés.

Philippe Deshons fait remarquer qu'il faudra améliorer la desserte de ce terrain et installer un panneau comme quoi le terrain est ouvert à tous.

Les comptes de la commune nous permettent d'effectuer cet achat. La trésorerie disponible de la commune étant supérieure à 500 000 €.

Proposition votée à l'unanimité.

3 - DECISION FETE VOTIVE

Lors de sa dernière réunion de juin 2019 il avait été proposé au conseil de permettre l'organisation d'une fête du village et après discussion le maire avait mis « en délibéré » la décision à la première réunion d'après les vacances afin de permettre à chacun de mûrir sa réflexion.

Pour : Philippe Deshons,

Abstentions : Clavel, Nobileau, de Mauvaisin

Contre : Princé, Cazes, Majourel, C Deshons, Deshayes, Aubert

4 - TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE

Le maire propose qu'on établisse un tarif de location de la salle polyvalente différent pour une simple réunion en soirée ou une location pour une journée ou pour un week-end.

Olivier de Mauvaisin explique pourquoi il est favorable à la gratuité de la salle pour toutes les réunions d'associations qu'elles soient de Cros ou non. A défaut de l'accepter pour celles qui ne sont pas de Cros, il demande qu'au moins les réunions

puissent être gratuites pour tout habitant de Cros qui demanderait l'usage de la salle de réunion, que ce soit pour une association domiciliée à Cros (ce qui est déjà le cas), mais aussi pour un parti politique ou un syndicat (qui par définition ne peuvent être domiciliés à Cros). Son avis repose sur l'idée que les locaux de la mairie doivent être ouverts sans conditions à tous. Le conseil refuse que ce soit gratuit pour les partis politiques ou syndicats ou les associations dont le siège n'est pas à Cros même si c'est demandé par un habitant de la commune. Le maire précise que la salle polyvalente et celle du préau font parties du domaine privé de la commune et donc en application du CGCT, il est normal que la commune puisse les louer pour couvrir une partie des frais occasionnés pour l'entretien, le chauffage et le nettoyage de ces lieux.

Monique Deshayes fait remarquer que tout est payant, que le ménage a un coût et qu'il n'est pas normal que ce soit le contribuable de Cros qui assume les frais occasionnés par des personnes ou associations étrangères à la commune.

Le maire propose que les tarifs soient :

Période du 1er mai au 30 septembre :

Journée de semaine (L,M,M,J,V) : 80 €

Soirée de semaine de 18h à 24h (L,M,M,J,V) : 50 €

Période du 1er octobre au 30 Avril :

Journée de semaine (L,M,M,J,V) : 100 €

Soirée de semaine de 18h à 24h (L,M,M,J,V) : 80 €

Vote 9 voix pour, 1 contre (de Mauvaisin)

5 - MODIFICATION REGLEMENT DE L'EAU

On a sur la commune fréquemment un problème d'eau non conforme selon les analyses effectuées par le laboratoire diligenté par l'ARS . C'est particulièrement vrai sur le hameau de la Rouvière. La raison en est certainement qu'il n'y a pas de séparation rigoureuse en aval des compteurs entre l'eau provenant des réseaux sources privées qui n'est souvent ni traitée ni contrôlée et celle venant du réseau public qui elle est traitée par UV à la sortie du réservoir.

D'une part les eaux peuvent se mélanger ou pire, nous ne sommes pas sûrs de la provenance de l'eau prélevée pour les analyses.

Le maire est juridiquement responsable de la bonne qualité sanitaire de l'eau et ne peut se permettre de laisser perdurer un tel état de fait.

La commune doit donc se donner les moyens de contrôler l'eau et d'intimer aux propriétaires d'installations non aux normes de les y mettre. Pour cela, après consultation du service juridique de l'Agence technique départementale, il est nécessaire de prévoir ces contrôles et les obligations des abonnés dans le règlement du service de l'eau. Le règlement communal doit donc être modifié et le maire donne lecture du texte qu'il propose d'ajouter au règlement actuel. Il précise qu'il fera parvenir à l'ensemble des abonnés un exemplaire du règlement modifié.

Votée à l'unanimité

6 - - CIMETIERE DE CROS - CONCESSIONS ET OSSUAIRE

Le cimetière de l'Eglise de Cros n'a plus de concessions disponibles et il faut trouver de l'espace pour répondre à la demande des habitants, et donc reprendre des concessions abandonnées. En décembre 2015 la procédure permettant à la commune de reprendre des concessions abandonnées avait été engagées par la municipalité précédente. Au mois de septembre 2019 un deuxième procès-verbal de constatation d'abandon a été dressé par le maire. Celui-ci demande donc au conseil municipal de l'autoriser à reprendre ces concessions. Pour cela il sera construit un ossuaire dans le cimetière dans lequel tout ce qui sera trouvé lors des fouilles sera conservé et un registre des personnes déplacées dans cet ossuaire sera constitué et conservé à la mairie.

Le coût de cette opération est, d'après le devis présenté par les pompes funèbres de Saint Hippolyte du Fort, de 6 250 € pour 16 tombes et l'ossuaire.

Votée à l'unanimité

7 - DEMANDE DE SUBVENTION "Verger des sauvages"

Le Conseil Régional Occitanie a lancé dans le cadre de La Région Citoyenne une opération dénommée « Imaginez la montagne de demain » et pour cela propose aux collectivités, associations, particuliers, entreprises des communes de montagne un appel à projet sur ce thème. Les projets seront jugés par un vote participatif des citoyens et pourront être subventionnés jusqu'à hauteur de 80%.

Le maire propose de répondre à cet appel à projets et de présenter notre idée de créer sur le terrain communal de Brouillet, d'une superficie de + de 5 000 m² un verger regroupant des fruitiers sauvages poussant actuellement sur le territoire communal. Ce verger ouvert à tous permettrait au plus grand nombre et surtout aux enfants des écoles des environs de rappeler ou découvrir des fruits, des plantes, des arbres oubliés avec informations et panneaux. Ce sera le Verger des Sauvages.

Le terrain étant actuellement enclavé, le chemin d'accès passerait par le chemin conduisant au local de la Diane de Cros et situé sur le terrain de M. Roussel, même si celui-ci y est opposé pour l'instant,.

Le maire a appris que deux autres projets ont été présentés dans le Gard. Le premier par l'entreprise Séricyne basée à Monoblet et l'autre par une association du Vigan. Ces deux projets sont intéressants et sont des concurrents sérieux puisque seul celui qui aura obtenu le plus de suffrages par département sera assuré d'être subventionné.

Le Maire propose toutefois que nous tentions notre chance et que nous entraînions avec nous toute la population. Le coût du projet est d'environ 30 000 €, ce qui dans le cas d'une subvention de 80 % laisserait à la charge de la commune environ 6 000 €.

Vote Pour à l'unanimité

8 - MOTION DE SOUTIEN TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE

La Direction Générale des Finances Publiques a engagé une grande réforme de sa représentation sur le territoire national. Pour le Gard cela conduit à la suppression de 16 trésoreries dont celles de Saint Hippolyte et de Quissac et la création de 3 centres de gestion situés à Nîmes, Ales et Bagnols sur Cèze. Un correspondant n'ayant pas de compétences décisionnelles serait placé au siège de la CCPC.

Cela va conduire pour les habitants à plus de déplacements à faire, et à un service moindre. Pour la commune qui travaille quasi quotidiennement avec la trésorerie, ce sera la perte d'un appui de proximité très important, tant dans le conseil que dans le suivi comptable de la commune. Par ailleurs il est fortement à craindre que la bonne connaissance des spécificités de la commune soient perdues avec l'éloignement du fonctionnaire de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Le maire précise que la Présidente de la région Occitanie, comme les élus du département du Gard, ont fait part de leur désaccord avec cette réforme.

Le maire a lu un projet de protestation et propose au Conseil de le faire parvenir à la préfecture du Gard, au Directeur Départemental des Finances Publiques aux 3 sénateurs du Gard et au Député de la 6^e circonscription et au président de la CCPC.

Proposition Votée à l'unanimité.

9 - DEMANDE D'AUTORISATION D'ENGAGER PROCEDURE D'INTEGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DU CHEMIN PRIVE DU CROUZET

La demande d'intégration du chemin privé qui dessert à travers principalement la propriété de M. Glories le hameau de Crouzet semble avoir obtenu l'accord de tous les propriétaires des terrains traversés par ce chemin ou nécessitant son élargissement ainsi que les propriétaires des terrains desservis. Leur accord est donné car le chemin rural actuel desservant Crouzet n'est pas carrossable et ne peut le devenir sans réaliser des achats de terrain par la commune pour l'élargir et réaliser de gros travaux d'aménagement dont le coût ne serait pas supportable actuellement par les finances communales.

L'intégration de ce chemin privé entre bien dans la politique suivie par la commune depuis de nombreuses années qui est que tous les hameaux soient desservis par un chemin rural ou communal carrossable. Cela a été fait pour la desserte du Terras, du Roucan et avant, à La Rouvière.

Avant de poursuivre la démarche, car in fine l'intégration de ce chemin dans le domaine communal engendra des dépenses de recalibrage puis d'entretien, le maire souhaite que le conseil municipal confirme son accord et les conditions de cet accord avant qu'il réunisse en octobre l'ensemble des personnes concernées par ce chemin.

Après discussion sur l'intérêt de cette opération, le conseil municipal est d'accord pour autoriser le maire à poursuivre la démarche d'intégration à la condition que cette opération se fasse à dépense zéro pour la commune (les frais de procédure, les honoraires du géomètre expert, la cession des terrains nécessaires à l'assiette du chemin seront pris en charge par les demandeurs).

Le maire propose que cet avis du Conseil soit le seul présenté lors de la réunion prévue en octobre avec les protagonistes.

Vote 9 pour, 1 abstention (Mme Princé).

INFORMATIONS DIVERSES

– **Financement et mise en service du forage d'Aigue Vive :**

Après de nombreux échanges avec le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, allant du refus pur et simple de nous accorder une subvention à nous accorder 25% pour le département et 25% pour l'Agence de l'eau celle-ci nous a fait parvenir un courrier nous signalant qu'en raison de sa nouvelle politique en faveur des communes défavorisées elle nous attribuait une subvention à hauteur de 70% du montant du projet présenté par la commune (109 000 € environ une fois actualisé) Le département devrait nous apporter 10% ce qui cumulé portera l'aide reçue à 80 % du montant de notre projet, ce qui est le maximum possible. Le maire rappelle que l'Agence de l'eau avait décidé de ne plus aider à partir de 2018 que les projets présentés par les EPCI et que de ce fait le budget pour les travaux de Aigue Vive/la Rouvière avait été établi avec une subvention prévisionnelle totale de 25 % provenant du Département. Notre projet qui d'ailleurs est en cours d'achèvement recevra donc une subvention d'environ 85 000 € au lieu des 25 000 € attendus. C'est une très bonne nouvelle car, suite à l'impossibilité de poser la conduite à l'endroit prévu au projet à cause de la présence d'une sorte de falaise non prise en compte par le bureau d'études ni par les entreprises adjudicatrices et à la nécessité de travaux supplémentaires, le coût du projet sera certainement un peu plus élevé, de l'ordre de 8 à 10 % du projet initial (ces 8 à 10 % n'étant pas eux subventionnés). Des travaux supplémentaires sont en effet nécessaires pour la conservation de l'approvisionnement par les sources en plus de l'approvisionnement par le forage, pour la mise en place d'un by-pass qui permettra d'entretenir le réservoir sans priver d'eau les abonnés, pour la conservation du trop-plein pour le propriétaire du terrain sur lequel est construit le réservoir...

– **Régénération du réseau de Bourguet - bilan financier :**

Les travaux de régénération du réseau d'AEP sont terminés à l'exception de quelques compteurs d'abonnés qui sont à déplacer en limite de propriété.

L'entreprise Soulages est chargé de ces travaux dont le montant est de 700 € environ. Les travaux sont en cours.

Tous les autres travaux de cette opération sont maintenant réglés et le bilan financier est le suivant : le montant du projet était de 635 242 €, la subvention obtenue pour les réaliser de 80%, soit 508 200 €.

Le montant des marchés pour les réaliser et le coût de la maîtrise d'oeuvre et des travaux supplémentaires s'est élevé en réalité à 672 770 €, ce qui fait que la subvention réellement perçue pour cette opération est de 75,5 %. Ce qui est fort convenable.

- **Avancement des travaux de l'aire des loisirs :**

Dès cet été le terrain de boules a été fréquemment utilisé bien que les travaux ne soient pas terminés. Les appareils de gymnastique et de fitness vont être installés en octobre puis viendra la pose de la clôture contre les sangliers ainsi que l'éclairage

et la création de 2 points Pique-nique et enfin au printemps le complément de plantation.

- Audience au TGI d'Alès – Affaire Commune de Cros/ lanto Alègre :

Le maire est convoqué le 30 septembre au TGI d'Alès. Il rappelle que cette affaire fait suite au signalement de l'écart qu'il a constaté entre les prescriptions du permis de construire accordé en 2012 et la maison réalisée. Le permis de construire modificatif qui avait été demandé par le maire à M. I. Alègre pour régulariser cette construction ayant reçu un avis défavorable de la DDTM, le Préfet représentant de l'Etat a demandé la poursuite de M. I. Alègre devant le tribunal de grande instance d'Ales. La commune est une des parties civiles et sera représentée par Maître Galtier du barreau de Nimes. Le maire précise qu'il se rendra à l'audience avec M. Philippe Deshons.

- Elections municipales 2020 - dates : 15 et 22 mars Nous reparlerons de cette échéance lors du prochain conseil municipal.

- Etat de la trésorerie au 26 septembre 2019 :

La trésorerie de la commune au jour du conseil municipal est de + 311 037 €. Si on retranche les dépenses engagées pour des travaux et non encore réglées, 150 000 € et les subventions attribuées pour ces mêmes travaux et non encore perçues, 398 500 €, nous obtenons un solde de 559 500 €. Ce qui est, pour information, supérieur au solde qui était en caisse lors de notre prise de fonction en janvier 2016 malgré les nombreux travaux réalisés. Il est à noter que nous avons souscrit un emprunt de 300 000 € pour la réalisation des travaux d'AEP.

- Travaux prévus au budget et restant à engager avant fin 2019 :

- Reprise des concessions au cimetière de l'Eglise de Cros
- Aire de loisirs (suite travaux)
- Pose des 2 compteurs de secteurs (Filiech et le Roucan)
- Mise en service de la télésurveillance des installations d'AEP de La Rouvière
- Réception des travaux d'Aigue-Vive (partie canalisation et équipement réservoir)

- réservoir de Driolles : essai après mise en place de la vanne altimétrique

- proposition extinction temporaire de l'éclairage public pour la journée du 12 octobre 2019 : accord de principe du conseil mais ce sera difficile car la salle est louée et réservée pour ce soir-là.

L'OJ étant épuisé et toutes les questions ayant été traitées le maire lève la séance à 21h30